quelles le manichéisme exclut le Soleil et la Lune) ou, plus vaguement, des Principautés du ciel visible, attitude ou opinion inspirée par le Roi de la Fumée ou, à suivre exactement notre texte, par le Roi de l'Empire des Ténèbres tout entier[1]; le culte du feu (le mazdéisme), dont le Roi du Feu est tout naturellement donné comme l'instigateur; l'idolâtrie, qui dépend du Roi de l'Air; le baptisme (le mandéisme ou quelque secte voisine, peut-être aussi le christianisme), religion de l'eau rapportée en conséquence au Roi de l'Eau; la mantique et les autres formes de pratiques oraculaires, à quoi préside le Roi des Ténèbres.

א

Cependant ces cinq Royaumes n'en forment qu'un, ou ne sont que les subdivisions d'un seul et même royaume : le Royaume de l'Obscurité opposé au Royaume de la Lumière, et l'ensemble en est dominé par un chef unique, un Monarque, qui règne sur eux comme Dieu ou le Père de la Grandeur sur ses cinq « Demeures » et la totalité du monde lumineux. C'est ici que surgissent la figure gigantesque et monstrueuse de l'Archonte suprême, de cet Archonte par excellence qu'est le Diable manichéen, et, du même coup, les difficultés de toutes sortes qui nuisent à l'intelligence du *Képhalaïon* VI et, plus généralement, pèsent d'un lourd poids sur toute étude d'un tel personnage.

De même que son adversaire, le souverain du Royaume de la Lumière, est appelé « le Roi de la Lumière » ou « des Lumières », le souverain du Royaume de l'Obscurité porte, par contraste et par symétrie, le titre de « Roi » ou de « Prince des Ténèbres » (syr. *melēkh ḥēšukhā* ; lat. *princeps tenebrarum* ; copte *arkhōn empkĕkĕ*, ou *erro empkĕkĕ*, ou, plus spécialement *erro ennapkĕkĕ*, cette dernière formule équivalant littéralement à « roi de ceux qui appartiennent (ou « de ce qui appartient ») à l'Obscurité »[2]).

1. Le sens du passage (*Kephal.* VI, p. 33, 5-8) est loin d'être assuré. A première vue, « les Principautés et les Puissances de la terre et du monde entier » dont il est ici question sembleraient devoir être, tout ainsi que « les Principautés, les Puissances et les Rois du monde » mentionnés plus loin (p. 33, 15-16), des souverains temporels, des chefs d'État et des gouverneurs de provinces, et la « tyrannie » visée dans ces lignes le despotisme politique. Toute autorité, tout pouvoir civil se verrait ainsi attribuer une origine diabolique, et le manichéisme anticiperait sur ce point les vues du bogomilisme (cf. H.-Ch. PUECH et A. VAILLANT, *Le traité contre les Bogomiles de Cosmas le Prêtre*, Paris, 1945, pp. 274-277). Une telle interprétation n'est pas exclue ; j'hésite cependant à l'adopter et crois plutôt, étant donné la teneur des développements parallèles qui suivent, qu'il s'agit ici de la « tyrannie » astrale, de la domination exercée sur ce bas-monde et sur tout l'univers matériel par les « Principautés » et les « Puissances » qui habitent le ciel visible, agents et ministres de la Fatalité.

2. Sur le titre syriaque, Fr. CUMONT, *Recherches sur le manichéisme*, I, p. 11 et n. 1 ; sur le second titre copte, *Kephal.* IV, p. 26, 19 et la note à cette ligne. *Princeps tenebrarum*, dans la traduction latine des *Acta Archelai* (XII, 4, p. 20, 14, éd. Beeson = *o arkhôn tou*